-202SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 octobre 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 2 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 30
Nombre de voix pouvoirs : 24

Etaient présents : Mmes, FATH, GLAD, KASTNER, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BUFFA, HASSENFRATZ, HERRMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, ROYAL, SCHIMPF, SCHMITT, SUSS.

Ont donné procuration : Mmes BELRHITI, HECKEL, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENGEL, STIEFEL, WEY, MM., BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 54
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 10

OBJET : Appel à projet de l'ADEME pour le déploiement de véhicules intermédiaires – Extrême Défi Mobilité

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT les enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques et au déploiement de mobilités durables et inclusives sur le territoire des Vosges du Nord,
CONSIDERANT l'expérimentation menée par le SYCOPARC,
CONSIDERANT l'appel à projets « L'eXtrême Défi Mobilité » porté par l'ADEME,
CONSIDERANT les enjeux liés au développement des mobilités douces et décarbonées sur le territoire des Vosges du Nord,
CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement auprès de l'ADEME,
VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical décide :
- de prendre acte du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette	Montant
ADEME	118.000 €	59.000 €
Région Grand Est	106.100 €	55.050 €
SYCOPARC (Valorisation de temps de travail)	28 027, 50 €	20.077,50 €
TOTAL		**134.127,50 €**

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL3-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

- d’autoriser Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de l’ADEME,
- d’autoriser Mme la Présidente à procéder à l’ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement puis à sa mise en œuvre,
- d’autoriser Mme la Présidente à solliciter l’ensemble des financeurs potentiels de l’opération « VELI en Vosges du Nord » afin de mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL3-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026